

Résolution du personnel de l'AIG

Réuni en assemblée générale le jeudi 17 avril 2008, le personnel de l'AIG vote la résolution suivante :

1) CIA

Le personnel demande l'équité de traitement et demande que tous les assurés soient déclarés à la CIA selon les salaires qui leur sont effectivement versés, et que l'AIG paie l'intégralité des montants arriérés dus aux employés lésés.

2) RTT – horaire hebdomadaire

Le personnel demande que l'horaire hebdomadaire maximum reste à 45h, comme c'était le cas jusqu'à présent.

3) Plan retraite

Le personnel demande que des aménagements soient trouvés et négociés avec tous les services nécessitant des mises à la retraite anticipées.

4) Indemnités horaires irréguliers

Le personnel demande que le nouveau mode d'indemnité soit corrigé, de manière à ce qu'aucun employé ne se retrouve lésé par rapport à l'ancien mode pratiqué.

5) Parkings

Le personnel demande que toute modification de tarifs et de conditions de parking soit négociée avec le personnel et ses représentants.

Afin de faire aboutir ses revendications, le personnel donne mandat au SSP de négocier avec la direction de l'AIG et, le cas échéant, de mener les actions nécessaires auprès des instances compétentes.